« SARL AB SOLUTIONS PONTO GARE »

SARL AU CAPITAL DE 8 000 Euro

SIEGE SOCIAL : 1 BD OLOFF PALME
77 184 EMERAINVILLE

R.C.S. : 499 816 684

EXERCICE CLOS LE : 31 DECEMBRE 2025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION :

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 523 Euro (BENEFICE) aux postes suivants :

- REPORT A NOUVEAU 523 Euro

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 05 juin 2026.

Certifié Conforme le 09/06/2026

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2026

cerfa

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	AB SOLUTIONS PONTO GARE	Néant *
Adresse de l'entreprise	1 Boulevard OLOF PALME 77184 EMERAINVILLE	

SIRET 4 9 9 8 1 6 6 8 4 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF			Brut	Amortissements – Provisions	Exercice N clos le 2025-12-31 Net
			1	2	3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	21 857	030 21 284	574
	Immobilisations financières * (1)	040	811	042	811
	Total I (5)	044	22 668	048 21 284	1 384
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060	3 800	062	3 800
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) Autres * (3)	072	1 338	074	1 338
	Valeurs mobilières de placement	080	20	082	20
	Disponibilités	084	4 219	086	4 219
	Charges constatées d'avance *	092	764	094	764
	Total II	096	10 141	098	10 141
	Total général (I + II)	110	32 809	112 21 284	11 525

PASSIF			Exercice N NET
			1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	8 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131)	132	
	Report à nouveau	134	(12 504)
	Résultat de l'exercice	136	523
	Subventions d'inverstissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(3 981)
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	9 877
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 1 156)	172	1 533
	Comptes courants d'associés	173	4 096
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	15 507
	Total général (I + II + III)	180	11 525

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Leveque Michael

CERTIFIE CONFORME LE 09/06/2026

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD

2026

Designation de l'entreprise	AB SOLUTIONS PONTO GARE	Néant ☐	Exercice N clos le
A - RESULTAT COMPTABLE	Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		2025-12-31

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	37 921
	Production vendue *	Biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	2 197
	Autres produits						230	0
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	40 118
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	7 722
	Variation de stock (marchandises)						236	2 400
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240	
	Autres charges externes	(dont crédit-bail : - mobilier		- immobilier	)		242	16 464
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)			243	975	244	2 489
	Rémunérations du personnel						250	7 582
	Cotisations sociales	dont cotisations personnelles de l'exploitant			380		252	2 853
	Dotations aux amortissements	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39,1-2°, al.3 du CGI)			255		254	85
	Dotations aux dépréciations						256	
	Autres charges	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger			259		262	
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles			260			
	Total des charges d'exploitation (II)						264	39 595
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	522
Produits financiers						**(III)**	280	1
Produits exceptionnels						**(IV)**	290	
Charges financières						**(V)**	294	
Charges exceptionnelles	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				347	**(VI)**	300	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348			
Impôts sur les bénéfices						**(VII)**	306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	523
B - RESULTAT FISCAL	Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2				312	523	314	

RÉINTÉGRATION	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	
	Provisions non déductibles						322	
	Impôts et taxes non déductibles						324	
	Divers dt intérêts excédentaires cptes crts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	

CERTIFIE CONFORME LE 09/06/2026 Bevegue Michael

« SARL AB SOLUTION PONTO GARE »

SARL AU CAPITAL DE 8 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 1 BD OLOFF PALME
77 184 EMERAINVILLE

RCS : 499 816 684

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025 dont le total est de **11 525 Euro** et du compte de résultat présenté sou forme de liste dont le total est de **40 118 Euro** et dégageant un bénéfice net de 523 Euro.

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

1) **ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
2) **ETAT DES AMORTISSEMENTS**
3) **ETAT DES PROVISIONS**
4) **ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
5) **ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
6) **ETAT DES CHARGES A PAYER**
7) **ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES D'AVANCE**

Certifié Conforme
le 09/06/2026

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

Certifié Conforme
le 09/06/2026

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Autres 1 338Euro

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

Fournisseurs et Comptes Rattachés 9 877 Euro
Autres 1 533 Euro

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

NEANT

Certifié Conforme
le 09/06/2026

« SARL AB SOLUTION PONTO GARE »

Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 8 000 Euro

SIEGE SOCIAL : 1 BD OLOFF PALME
77 184 EMERAINVILLE
RCS : 499 816 684

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 05 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 05 juin à 20 heures, les associés de la SARL « AB SOLUTION PONTO GARE » se sont réunis au Siège Social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite par le Gérant, conformément aux statuts.

***ÉTAIENT PRÉSENTS* :**

Monsieur LEVEQUE Michael
Demeurant à : 35 Rue Albert Lebrun
77 220 TOURNAN EN BRIE
détenant 50 parts

Monsieur LALLIER Gregory
Demeurant à : 9 Rue Aimé Bonpland
77 680 ROISSY EN BRIE
détenant 50 parts

TOTAL DES PARTS ***100 parts***

L'Assemblée est présidée par Monsieur LEVEQUE, gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent l'intégralité des parts composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

- Approbation de ces comptes et de ce rapport.

- Affectation des résultats.

- Quitus au gérant.

- Conventions visées par l'article L223-19 du Code du Commerce.

Certifié Conforme
le 09/06/2026

- Questions diverses.

Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,

- Une copie de la lettre de convocation,

- Le rapport du Gérant,

- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,

- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au gérant de ce que les dispositions des Statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées, et notamment la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé la tenue de l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Gérant, approuve ledit rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 523 Euro.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale décide d'affecter ce résultat de 523 Euro (BENEFICE) de la manière suivante :

- 523 Euro au report à nouveau.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié Conforme
le 09/06/2026

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif au gérant pour l'accomplissement de sa mission afférente à l'exercice 2025.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du gérant sur les Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité étant précisé que l'associé concerné n'a pas pris part au vote pour ce qui le concerne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

M LEVEQUE M

Levegue Michael

M LALLIER G

Grégory Lallier

Certifié Conforme le 09/06/2026

« SARL AB SOLUTION PONTO GARE »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 1 BD OLOFF PALME
77 184 EMERAINVILLE
RCS : 499 816 684

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle conformément aux dispositions légales et statuaires afin, d'une part de soumettre à votre approbation le bilan des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et d'autre part de vous proposer l'affectation des résultats qui en découlent.

Nous tenons d'abord à vous faire un bref exposé de la situation de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons réalisé sur l'exercice un chiffre d'affaires de 37 921 Euro. Nos charges d'exploitations se sont élevées à 39 595 Euro dégageant un bénéfice d'exploitation de 522 Euro.

Nos charges d'exploitation représentent ainsi environ 95,77% de notre chiffre d'affaires.

Notre résultat net ressort, après imputation des résultats financiers et de l'IS à 523 Euro (BENEFICE).

Par ailleurs et conformément aux dispositions légales, nous vous signalons qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des trois derniers exercices.

En outre nous portons à votre connaissance, dans le cadre du rapport spécial établi par la gérance, les conventions réglementées entrant dans le champ d'application de l'article L223-19 du Code de Commerce.

LE GERANT

Levegue Michael

Certifié Conforme
le 09/06/2026